

Commune de COURDIMANCHE



NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

Résumé : *Le compte administratif 2022, voté en 2023, est une photographie de l'activité annuelle de la ville.*

Comme en 2021, en 2022, il apparaît que le solde d'exécution de fonctionnement est excédentaire, ce qui permet de maintenir un équilibre de l'excédent de fonctionnement reporté. Le déficit de la section d'investissement, cumulé au solde d'exécution reporté, permet d'obtenir un résultat cumulé excédentaire. Cela favorise une projection des futurs investissements.

1) LES ENJEUX

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif de la commune de l'année 2022 qui lui est présenté par la Maire, conformément à la présentation du compte de gestion dressé par le comptable public de la commune.

2) LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

A la clôture de l'exercice budgétaire, l'ordonnateur établit le compte administratif du budget principal, ce qui constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Il s'agit de prendre connaissance du document de clôture de l'exercice budgétaire de 2022, tenu par l'ordonnateur. Réalisé à partir de la comptabilité de la ville, le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du Maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif est présenté au cours de la même séance du Conseil Municipal que le compte de gestion du comptable public.

Seront examinés successivement :

- I/ le « compte de résultats » 2022 de la ville
- II/ les modalités d'exécution du budget 2022
- III/ Le niveau de l'épargne et l'autofinancement

I/ Le « compte de résultat » 2022 de la Ville

Le résultat constaté au compte administratif ainsi, en parfaite concordance avec le compte de gestion, permet de prévoir l'affectation du résultat au budget supplémentaire 2023.



Résultat de l'exercice		2022	
		Fonctionnement	Investissement
A	Dépenses	7 498 939,89	1 358 161,35
B	Recettes	7 915 610,86	1 356 706,45
C	Solde de l'exécution (B-A)	416 670,97	-1 454,90
Résultat intermédiaire		Fonctionnement	Investissement
C	Solde de l'exécution	416 670,97	-1 454,90
D	Résultat reporté (N-1)	1 390 543,98	1 212 934,49
E	Résultats intermédiaires (C+D)	1 807 214,95	1 211 479,59
Solde des restes à réaliser		Fonctionnement	Investissement
F	Restes à réaliser N-1	0,00	199 697,51
G	Résultat cumulé (E+F) à reporter au BS	1 807 214,95	1 411 177,10

I-A / Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est le reflet de l'exécution du budget de l'année en recettes et en dépenses.

En fonctionnement, le solde d'exécution est habituellement excédentaire, la section d'investissement, quant à elle, peut être déficitaire.

En 2022, il apparaît que la section de fonctionnement est bien excédentaire, alors que la section d'investissement est déficitaire :

- **Fonctionnement : + 416 670,97 €**
- **Investissement : - 1 454,90 €**

Le déficit du résultat de l'exercice en investissement s'explique par des dépenses supérieures aux recettes attendues. En effet, nous pouvons constater, ci-dessous (chapitre I-C), un solde des restes à réaliser positif pour un montant de 199 697,51 €.

I-B / Le résultat reporté

Le résultat reporté est la reprise des résultats antérieurs à l'année étudiée.

Il s'agit de reprendre, en fonctionnement comme en investissement les excédents (ou déficits) de l'affectation du résultat 2021 repris dans les comptes 2022 de la commune lors du vote du compte administratif 2021. Les excédents ou déficits 2021 affectés au budget 2022 s'élèvent à :

- **En fonctionnement : + 1 390 543,98 €**
- **En investissement : + 1 212 934,49 €**

I-C / Le solde des restes à réaliser

Le résultat des restes à réaliser indique le solde entre les recettes et d'investissement engagées sur l'exercice et qui n'ont pas encore été réalisées.

Le solde des restes à réaliser d'investissement à reporter sur l'exercice 2023 s'élève à 199 697,51 €.



Il se décompose comme suit :

- **Des restes à réaliser en dépenses pour un montant de – 1 080 648,79 €**
- **Des restes à réaliser en recettes pour un montant de + 1 280 346,30 €**

I-D / Le résultat global de clôture

Le résultat global de clôture de 3 218 392,05 € est le résultat cumulé des trois opérations précédentes (fonctionnement + investissement).

Cet excédent sera conservé comme excédent dans chacune des sections afin de permettre de répondre au financement des futurs investissements.

Conclusion

Les excédents constitués les années précédentes permettent le maintenir un équilibre positif sur la section de fonctionnement (1 807 215,95 €). L'excédent d'investissement (1 211 479,59 €) sera, quant à lui, cumulé au solde positif des inscriptions en reste à réaliser (199 697,51 €).

Il est précisé qu'il sera déduit de l'excédent d'investissement 4 995,22 €, soit un excédent corrigé de 1 206 484,37 € (1 211 479,59 € - 4 995,22 €), lors de l'affectation du résultat au BS 2023, conformément à la délibération n° 20-03-10 du 8 octobre 2020 portant sur l'apurement du compte 1069.

II/ Les modalités d'exécution du budget 2022

II-A/ La section de fonctionnement

Le budget total voté en fonctionnement pour l'année 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **8 168 489,98 €**.

Il convient de prendre en considération, sur l'écart entre le montant inscrit au budget 2022 (7 982 989,98 €) et le réalisé (6 731 208,55 €) en dépenses réelles de fonctionnement, l'excédent reporté de 2021 (1 390 543,98 €).

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget total (BP+BS+DM)	Réalisé	% Réalisation
011 charges à caractère général	1 605 575,56 €	1 417 698,77 €	88,30%
012 Charges de personnel et frais associés	4 804 130,00 €	4 787 629,67 €	99,66%
014 Atténuation de produits	152 328,24 €	49 212,24 €	32,31%
65 Autres charges de gestion courante	668 036,18 €	439 956,08 €	65,86%
66 charges financières	27 500,00 €	19 517,18 €	70,97%

67 charges exceptionnelles	225 420,00 €	17 194,61 €	7,63%
68 Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	
022 dépenses imprévues	500 000,00 €	0,00 €	0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 982 989,98 €	6 731 208,55 €	84,32%
042 Opér. D'ordre de transfert entre section	185 500,00 €	767 731,34 €	413,87%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	185 500,00 €	767 731,34 €	413,87%
TOTAL BUDGET	8 168 489,98 €	7 498 939,89 €	91,80%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 84,32 % de leurs prévisions, inférieures aux prévisions budgétaires présentées aux Conseils Municipaux en budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative cumulés.

Les dépenses totales de fonctionnement (y compris les opérations d'ordre) ont été réalisées à hauteur de 91,80 %.

Toutefois, le pourcentage total de réalisation est altéré par le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section ». En effet, les écritures d'ordre liées aux cessions d'immobilisation, à hauteur de 582 290,23 €, sont transférées en recettes d'investissement en opérations d'ordre au chapitre 040. Également, il est constaté une inscription budgétaire en « dépenses imprévues » (chapitre 022) de 500 000 € non réalisés.

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Budget total (BP+BS+DM)	Réalisé	% réalisation
013 Atténuation de charges	40 000,00 €	107 247,49 €	268,12%
70 Produits des services	675 390,00 €	772 903,70 €	114,44%
73 Impôts et taxes	5 000 807,00 €	5 154 750,78 €	103,08%
74 Dotations et participations	1 050 858,00 €	1 261 832,61 €	120,08%
75 Autres produits de gestion courante	8 256,00 €	10 050,92 €	121,74%
76 Produits financier	0,00 €	55,20 €	
77 Produits exceptionnels	0,00 €	425 575,96 €	
78 Reprise provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 775 311,00 €	7 732 416,66 €	114,13%
042 Opér. D'ordre de transfert entre section	2 635,00 €	183 194,20 €	6952,34%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 635,00 €	183 194,20 €	6952,34%
002 Excédent de fonctionnement reporté	1 390 543,98 €	0,00 €	0,00%
TOTAL BUDGET	8 168 489,98 €	7 915 610,86 €	96,90%

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 114,13 % de leurs prévisions, supérieures aux prévisions budgétaires présentées aux Conseils Municipaux en budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative cumulés.

Les recettes totales de fonctionnement (y compris les opérations d'ordre) ont été réalisées à

hauteur de 96,90 %, hors affectation du résultat au chapitre 002. Ce qui explique, notamment, le taux inférieur aux prévisions budgétaires.

Le chapitre 013 comprend, notamment, le reversement des rémunérations de agents en congés maladie (maladie ordinaire, congés longue maladie et congé longue maladie) et en accident de travail, pour un montant de 107 2047,49 € réalisés en 2022, contre 40 000 € budgétés.

Le chapitre 70 « Produits des services » est réalisé à hauteur de 114,44 %. En effet, il est constaté, par rapport à l'exercice 2021, une évolution des recettes des activités de l'enfance et la petite enfance (restauration scolaire, accueil périscolaire et crèches) pour 772 903,70 € en 2022, contre 709 303,78 € en 2021.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes », nous pouvons constater des recettes supérieures aux prévisions budgétaires (+153 943,78 €), répartie, notamment, sur la fiscalité directe (+25 691 €), sur la taxe additionnelle aux droits de mutation (+103 757,22 €) et sur la taxe consommation d'électricité (+ 11 907 €). En ce qui concerne le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), depuis 2022, la Ville est désormais contributrice à hauteur de 32 000 €. Cette dépense est inscrite à l'article 739223 en dépense de fonctionnement.

Au chapitre 74 « Dotations et participations », nous pouvons observer une évolution favorable des recettes par rapport aux prévisions. Il est précisé que la dotation forfaitaire a subi, de nouveau en 2022, un écrêtement de 14,85% avec une recette qui s'élève à 209 775 €, contre 246 367 € en 2021. A l'article 74718 « Autres dotations », une recette supplémentaire de 56 000 € a été octroyée par l'Académie régionale dans le cadre du dispositif « Plan mercredi. Et notamment, le versement des subventions CAF liées aux prestations périscolaires est plus favorable par rapport aux prévisions budgétaires (314 800 € budgétés en 2022, contre 446 208 € réalisées).

En application des règles d'exécution budgétaire, l'article 775 « Cessions d'immobilisation » au chapitre 77 ne donne pas lieu à une inscription budgétaire, mais constate la réalisation, ce qui explique l'écart, entre les prévisions budgétaires et le réalisé pour 401 500 € sur ce poste. Ces recettes sont régularisées par des écritures d'ordre en dépenses de fonctionnement au chapitre 042, énumérées ci-dessus, et en recettes d'investissement au chapitre 040, énumérées ci-dessous. Le chapitre 77 comprend également des écritures de régularisation de rattachement et des recettes exceptionnelles.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » prévoit 2 635 € dans le cadre de l'amortissement des subventions perçues. L'écart de 180 559,20 € entre le budgété et le réalisé s'explique, quant à lui, par des écritures d'ordre liées aux cessions d'immobilisation (plus-value). Ces écritures, pour un total de 183 194,20 €, sont transférées en dépenses d'investissement en opérations d'ordre au chapitre 040.

II-B/ La section d'investissement

Le budget total voté en investissement pour l'année 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **5 834 708,97 €**.

**Les dépenses d'investissement (dépenses réelles en cours de réalisation)**

Dépenses d'investissement	Budget total (BP+BS+DM)	Réalisé	RAR	% réalisation
020 Dépenses imprévues	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
10 Dotation, fonds divers et réserve	68 522,00 €	31 157,70 €	0,00 €	45,47%
16 Emprunts et assimilés	224 900,00 €	174 894,20 €	0,00 €	77,77%
20 immobilisations incorporelles	44 364,84 €	31 223,64 €	13 141,20 €	70,38%
21 immobilisations corporelles	4 994 287,03 €	839 743,29 €	1 067 507,59 €	16,81%
23 immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €		
Total des dépenses réelles d'investissement	5 732 073,87 €	1 077 018,83 €	1 080 648,79 €	18,79%
040 Opér. D'ordre de transfert entre section	2 635,00 €	183 194,20 €	0,00 €	6952,34%
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €	97 948,32 €	0,00 €	97,95%
Total des dépenses d'ordre d'investissement	102 635,00 €	281 142,52 €	0,00 €	273,92%
001 Solde d'exécution négatif reporté N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL BUDGET	5 834 708,87 €	1 358 161,35 €	1 080 648,79 €	23,28%

Les dépenses réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de 18,79 %, ce qui porte une réalisation totale de 23,28 %.

Le taux de réalisation total assez bas s'explique par l'inscription des opérations de requalification de l'espace public de la Louvière (924 556,55 €) et de la réhabilitation des bâtiments de la Ferme Cavan (1 721 583,30 €) avec une réalisation que très partielle. En effet, au vu de la notification des marchés et l'avancée des travaux sur ces deux opérations, les inscriptions seront reportées sur le budget 2023.

Il convient de prendre en considération, lors de l'exécution 2022, les RAR (restes à réaliser) à hauteur de 1 080 648,79 €, qui seront réintégrés au budget supplémentaire 2023.

La section d'investissement, avec le caractère pluriannuel des investissements qu'elle porte, est classiquement sujette à ces décalages entre réalisation juridique (passation de marchés etc) et réalisation budgétaire à mesure des situations effectives de paiement.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » permet de régulariser une partie de l'inventaire comptable par des écritures d'ordre. Ce chapitre inscrit une réalisation de 97 948,32 € en 2022. Ces opérations restent neutres par l'inscription en dépenses et en recettes d'investissement.

L'écart de 180 559,20 €, entre le budgété et le réalisé, au chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre section » reprend les écritures en recettes de fonctionnement, énumérées ci-dessus, au chapitre 042. Également, il est constaté une inscription budgétaire en « dépenses imprévues » (chapitre 020) de 400 000 € non réalisés.

Liste des restes à réaliser 2022 en dépenses

Code	Libellé	à Réaliser dépenses 2022
Chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	13 141,20
2051	Concessions et droits similaires	13 141,20
Chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 067 507,59
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	51 422,40
21312	Bâtiments scolaires	11 357,24
21318	Autres bâtiments publics	203 718,75
2138	Autres constructions	17 800,48
2152	Installations de voirie	757 577,27
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 868,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 899,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 583,69
2184	Mobilier	8 819,76
2188	Autres immobilisations corporelles	1 461,00
Total des dépenses d'investissement		1 080 648,79

Ces montants seront donc inscrits en reste à réaliser sur l'année 2023 lors du budget supplémentaire.

Les recettes d'investissement (recettes réelles en cours de réalisation)

Recettes d'investissement	Budget total (BP+BS+DM)	Réalisé	RAR	% réalisation
024 Produits des cessions d'immobilisation	405 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
10 Dotations fonds divers et réserves	393 100,00 €	385 119,74 €	0,00 €	97,97%
13 Subventions d'investissement	1 537 674,38 €	105 907,05 €	1 280 346,30 €	6,89%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement	4 336 274,38 €	491 026,79 €	1 280 346,30 €	11,32%
040 Opér. D'ordre de transfert entre section	185 500,00 €	767 731,34 €	0,00 €	413,87%
041 Opérations patrimoniales	100 000,00 €	97 948,32 €	0,00 €	97,95%
Total des recettes d'ordre d'investissement	285 500,00 €	865 679,66 €	0,00 €	303,22%
001 Solde d'exécution positif reporté	1 212 934,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL BUDGET	5 834 708,87 €	1 356 706,45 €	1 280 346,30 €	23,25%



Les recettes réelles d'investissement sont réalisées à hauteur de 11,32 %.

En application des règles d'exécution budgétaire l'inscription au chapitre 024 « Produits de cessions d'immobilisation » ne donne jamais lieu à l'exécution de recettes. Ces recettes sont constatées au Compte Administratif en section de *fonctionnement* sur le compte 775 « Produits de cessions d'immobilisations » pour un montant de 401 500 €.

Si l'on exclut du calcul le chapitre 024, c'est une réalisation des recettes **réelles** d'investissement à hauteur de 12,49 % qui doit être constatée.

L'écart, entre le budgété et le réalisé, au chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre section » s'explique par la reprise des écritures liées aux cessions d'immobilisation en dépenses de fonctionnement, énumérées ci-dessus, au chapitre 042.


Comme pour les dépenses d'investissement, les recettes d'investissement ont un caractère pluriannuel et s'exécutent de fait au rythme de réalisation des projets. Par conséquent, une somme de 1 280 346,30 € est inscrite en restes à réaliser. Ces recettes sont constituées des produits juridiquement certains (subventions, participations notifiées, cessions contractualisées ou souscription d'emprunt) mais n'ayant pas encore donné lieu à paiement.

Liste des restes à réaliser 2022 en recettes

Code	Libellé	Reste à Réaliser recettes 2022
Chapitre R 13	Subventions d'investissement	1 280 346,30
1311	Etat et établissements nationaux	2 100,00
1322	Régions	717 913,49
1323	Subventions d'équipement Département	517 236,10
13251	GFP de rattachement	23 625,00
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	19 471,71
Total des recettes d'investissement		1 280 346,30

Ces montants seront donc inscrits en reste à réaliser sur l'année 2023 lors du budget supplémentaire.

III/ Le niveau d'épargne et autofinancement

TABLEAU DE BORD	CA 2021	CA 2022	 Effective 2023
Nb d'habitant	6760	6828	6828
Epargne de gestion	331K€	612K€	1 027K€
Epargne brute	270K€	1 001K€	985K€
Epargne brute/habitant €	39,98€	146,56€	144,20€
Taux d'épargne brute / recettes courantes	4%	14%	13%
1641 remboursement capital de la dette	174K€	175K€	250K€
Epargne nette	96K€	826K€	734K€
Epargne nette élargie du FCTVA	628K€	1 198K€	816K€
Epargne nette élargie du FCTVA/habitant €	92,87€	175,42€	119,45€
Taux d'épargne nette / recettes courantes	1%	11%	9%
Capital restant dû des emprunts	1 813K€	3 638K€	3 387K€
Dette par habitant	268	533	496
Capacité de désendettement CRD/ Epargne brute	6,71	3,64	3,44
Capital restant dû/ RRF	26%	50%	43%